

GUIDE PRATIQUE

RENOUVELLEMENT

DOSSIER
ARBITRE

SAISON 2025/2026



QUELQUES RAPPELS...

LE DOSSIER DOIT ÊTRE ENVOYÉ LE PLUS TÔT POSSIBLE

Pour être libéré de ces contraintes administratives ainsi que pour le bon fonctionnement des désignations concernant le début de saison, nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible.

Ne pas attendre le mois d'août, le temps de traitement est plus long à cette période

UTILISER IMPERATIVEMENT LE DOSSIER VERSION 2025/2026

LA DEMANDE DE LICENCE

La demande de licence arbitre doit être faite par le club d'appartenance sur le logiciel « footclubs ».

Pour information, la demande de licence peut être effectuée de façon dématérialisée (case à cocher par votre club d'appartenance) avant le 31 août 2025, délai de rigueur.

La licence doit obligatoirement être faite avant le 31 août, sinon votre club ne sera pas couvert pour la saison sur le statut de l'arbitrage.

Elle ne doit pas être confondue avec le renouvellement du dossier arbitre.

Concernant les arbitres indépendants, la demande de licence doit être effectuée directement auprès du district.

GESTION DU DOSSIER

Le dossier de renouvellement arbitre est géré exclusivement par le District et non par le club. Nous vous rappelons que votre licence doit obligatoirement être validée pour participer aux tests physiques de début de saison. A défaut, vous ne serez pas désigné

LE DOSSIER DE RENOUVELLEMENT EST COMPOSÉ DE PLUSIEURS DOCUMENTS EN FONCTION DE VOTRE ÂGE **A LA DATE DU 01 JUILLET 2025 !**

-18 ans <https://urls.fr/On8bRy>

- ⇒ Fiche administrative arbitre
- ⇒ Notice DMA
- ⇒ DMA (Page 7)
- ⇒ Droit à l'image arbitre mineur
- ⇒ Autorisation parentale
- ⇒ Demande de licence

de 18 à 34 ans <https://urls.fr/3cRcJf>

- ⇒ Fiche administrative arbitre
- ⇒ Notice DMA
- ⇒ DMA (Page 2.3.4.6)
- ⇒ Droit à l'image arbitre majeur
- ⇒ Demande de licence

35 ans et + <https://urls.fr/rQkcSb>

- ⇒ Fiche administrative arbitre
- ⇒ Notice DMA
- ⇒ DMA (Page 2.3.4)
- ⇒ Droit à l'image arbitre majeur
- ⇒ Demande de licence



IMPORTANT

- Saisissez vos indisponibilités estivales bien à l'avance sur votre Portail des Officiels à l'adresse suivante : <https://officiels.fff.fr> ou avec le formulaire prévu à cet effet
- Tous les arbitres sont convoqués à la réunion de rentrée des arbitres programmée le dimanche 7 septembre 2025 au District de Football de la Creuse 17, rue Jean BUSSIERE 23000 GUERET
- Toute désignation ne sera possible qu'après réception du dossier complet
- Tout dossier retourné après le 31 août 2025 ne pourra couvrir son club au regard du Statut de l'Arbitrage (Statut de l'Arbitrage – Article 33.a).

L'ensemble de la Commission Départementale de l'Arbitrage de la Creuse vous souhaite un bon renouvellement.

